Interreg

Cofinancé par
l'Union Européenne

NEXT Italie – Tunisie

TESIM

PO INTERREG NEXT ITALIE –TUNISIE

VERIFICATIONS DE GESTION : CONTROLES DE PREMIER NIVEAU

Cadre général

Les vérifications de gestion sont effectuées conformément à l'article 46, paragraphe 3 et 5, du règlement CTE et à l'article 46 de la convention de financement relative au Programme.

L'AG s'assure que les dépenses des bénéficiaires participant à une opération ont été vérifiées par le contrôleur désigné.

Les vérifications de gestion, appelées **« contrôles de premier niveau »,** portent sur les rapports soumis par les bénéficiaires et concernent spécifiquement les **« vérifications administratives »** et les **« vérifications sur place ».** L'AdG examine les demandes de rapports soumises par les bénéficiaires sur le système JEMS, sur la base d'un échantillonnage statistique fondé sur une analyse des risques.

**DANS L'ATTENTE DE LA FINALISATION DE L'ANALYSE DES RISQUES,
LES CONTRÔLES SONT EFFECTUÉS SUR 100 % DES DEMANDES DE RAPPORTS
ET SUR 100 % DES DÉPENSES DÉCLARÉES PAR LE PARTENAIRE**

Interreg Cofinancé par l'Union Européenne

NEXT Italie - Tunisie

PO INTERREG NEXT ITALIE –TUNISIE

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA VÉRIFICATION DE GESTION « CONTRÔLES DE PREMIER NIVEAU »

DOCUMENTS DE CONTRÔLE



1. LISTE DE CONTRÔLE POUR LA VÉRIFICATION DE GESTION ET SUR PLACE DES OPÉRATIONS FINANCÉES PAR LE PROGRAMME INTERREG NEXT ITALIE-TUNISIE

2. CERTIFICAT DE VALIDATION DES DÉPENSES (PARAGRAPHE 7, ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) 2021/1059)

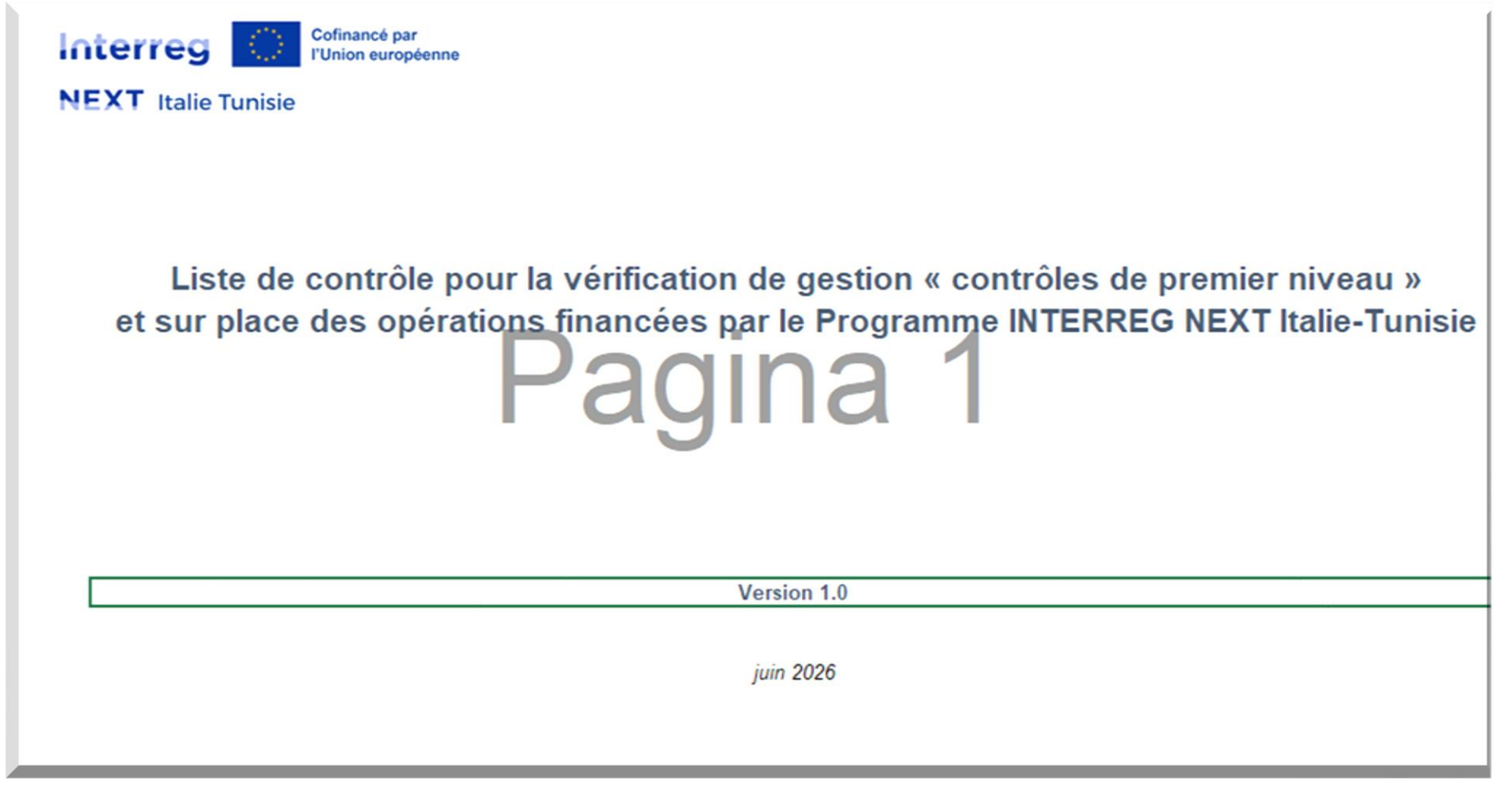
3. RAPPORT DE CONTRÔLE SUR PLACE – VÉRIFICATIONS DE GESTION (Contrôle de premier niveau)

4. DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE ET DE CONFIDENTIALITÉ DES CONTRÔLEURS

Les documents seront fournis par l'AG.

L'auditeur/contrôleur devra les télécharger, remplir, signer et téléverser sur JEMS

LISTE DE CONTRÔLE


Interreg Cofinancé par l'Union européenne
NEXT Italie Tunisie

Liste de contrôle pour la vérification de gestion « contrôles de premier niveau »
et sur place des opérations financées par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie

Pagina 1

Version 1.0

juin 2026

Liste de contrôle est un document fourni par l'AG et nécessaire au contrôle

LISTE DE CONTRÔLE

Liste de contrôle prévoit la compilation des suivantes feuilles de travail concernant:

- les informations de base du projet

- la vérification de la bonne exécution de la phase de sélection

- la vérification documentaire des marchés publics

- la vérification documentaire aide etat et vérification acompte de 40 %

- l'éligibilité des dépenses

- le processus de paiement des factures

- le respect de la réglementation environnementale

- les mesures d'information et de communication

- la vérification sur site des opérations



Liste de contrôle pour la vérification de gestion « contrôles de premier niveau » et sur place des opérations financées par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie

INDEX

Informations de base du projet

Liste de contrôle pour la vérification de la bonne exécution de la phase de sélection

Liste de contrôle pour la vérification documentaire de la mise en œuvre des opérations (marché public)

Liste de contrôle pour la vérification documentaire de la mise en œuvre des opérations (aide Etat) et vérification de l'éventuel acompte de 40 %

Liste de contrôle sur l'éligibilité des dépenses

Liste de contrôle du processus de paiement des factures

Liste de contrôle du respect de la réglementation environnementale

Liste de contrôle des mesures d'information et de communication

Liste de contrôle pour la vérification sur site des opérations

Pagina 1

LISTE DE CONTRÔLE

Informations de base du projet

Liste de contrôle pour la vérification de gestion « contrôles de premier niveau »
et sur place des opérations financées par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie

INFORMATIONS DE BASE
(Contrôles documentaires administratifs)"

SECTION A - ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION/DU PROJET	
Auditeur responsable de la vérification	
Acte de désignation (n° de prot. et date)	
Date de la vérification des documents administratifs	

Titre et acronyme du projet	
Code d'identification du projet	
Code unique de projet (CUP)	
Priorité	
Objectif specifique	
Date de début et de fin du projet	
État de l'opération (en cours/terminée)	
Lieu de réalisation de l'opération/du projet	
Lieu d'archivage des documents	

Rôle dans le projet : Bénéficiaire/Partenaire	
Numéro de Partenaire	
Raison Sociale	
Siège social	

Interreg Cofinancé par l'Union Européenne

NEXT Italie – Tunisie

LISTE DE CONTRÔLE

Informations financières du contrôle

SECTION B - DONNÉES FINANCIÈRES	
Demande de remboursement (n° de prot. et date)	
Période du rapport	

MONTANT APPROUVÉ		
IMontant total approuvé a)	Quote part de cofinancement	ote parte de cofinancement additionnel

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES REPORTÉES			
Montant total déclaré b)	Quote part de cofinancement	ote parte de cofinancement addition	% du montant approuvé (b/a)

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DÉCLARÉES DANS LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT N.XXX OBJET DE VÉRIFICATION			
Montant comptabilisé dans la Demande n.xxx total c)	Quote part de cofinancement	Quote parte de cofinancement additionnel	% du montant approuvé (c/a)

MONTANT DES DÉPENSES VÉRIFIÉES			
Montant total vérifié d)	Quote part de cofinancement	ote parte de cofinancement addition	% du montant de laDdR (d/c)

MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES			
Montant total éligible e)	Quote part de cofinancement	ote parte de cofinancement addition	% du montant de la DdR (e/c)

Commentaires

Cachet

Date et signature du réviseur

Interreg Cofinancé par l'Union Européenne

NEXT Italie – Tunisie

LISTE DE CONTRÔLE

ÉLEGIBILITÉ DES DÉPENSES

- Ressources Humaines
- Frais de bureau et coûts administratifs
- Frais de voyage et de séjour
- Coûts des services externes
- Equipment
- Infrastructures et travaux

Liste de contrôle pour la vérification de gestion « contrôles de premier niveau »
et sur place des opérations financées par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie

CHECKLIST SUR L'ÉLEGIBILITÉ DES DÉPENSES
(Contrôles documentaires administratifs)

Étendue de l'audit	Documentation examinée	O (Oui) / N (Non) / Sans objet	Commentaires
Les documents justificatifs relatifs à la mise en œuvre effective des dépenses sont conformes aux normes suivantes : *législation nationale et européenne en la matière* *Programme opérationnel* *avis d'appel d'offres/notification/acte d'attribution* *convention* *contrats avec les fournisseurs* *toutes variations/ajustements*			
Les dépenses déclarées sont-elles correctement incluses dans la demande de remboursement soumise par le bénéficiaire ?			
Les dépenses déclarées sont-elles considérées comme admissibles conformément aux dispositions d'admissibilité énoncées dans la législation applicable et dans le Programme ?			
Les limites de dépenses admissibles fixées par la loi, le Programme et les autres documents de référence ont-elles été respectées ? Cette vérification doit également porter, le cas échéant, sur les postes de dépenses individuels inclus dans les rapports vérifiés.			
Les principes généraux d'admissibilité des dépenses ont été respectés, et en particulier :			
Les dépenses réelles ont-elles été déclarées et rattachables aux coûts réels (c'est-à-dire engagés pour les produits et services effectivement fournis dans le cadre de la transaction), sous réserve de l'application des options de simplification des coûts (article 39, paragraphe 3, point c) du règlement (UE) 2021/1059 et article 54,			
Seules les dépenses pertinentes et imputables au projet approuvé ont-elles été comptabilisées (c'est-à-dire les dépenses liées à l'exécution de l'opération spécifique, à condition qu'elles aient été prévues par l'opération elle-même et expressément indiquées dans le devis correspondant et approuvées) ?			

Pagina 1

CERTIFICAT DE VALIDATION DES DÉPENSES

Interreg Cofinancé par l'Union Européenne
NEXT Italie – Tunisie

Interreg Cofinancé par l'Union européenne
NEXT Italie Tunisie

Certificat de validation des dépenses
Paragraphe 7, article 46 du règlement (UE) 2021/1059

1. IDENTIFICATION DU PROJET				
ACRONYME DU PROJET				
CODE DU PROJET				
CODE UNIQUE DU PROJET (CUP)				
PRIORITÉ				
OBJECTIF SPÉCIFIQUE				
2. IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE/PARTENAIRE	ETAT MEMBRE	IT ☐	TN ☐	
NOM LÉGAL				
SIÈGE SOCIAL				
3. DEMANDE DE REMBOURSEMENT				
DEMANDE DE REMBOURSEMENT N°				
PÉRIODE DE LA DEMANDE	DE		*À*	
MONTANT DES DÉPENSES REPORTE'	TOTAL A (B+C+D)	Dont (B) UE	Dont (C) COFINANCEMENT	Dont (D) COFINANCEMENT ADDITIONNEL
	€	€	€	€
4. DONNÉES DE L'AUDITEUR EFFECTUANT LE CONTRÔLE DE PREMIER NIVEAU				
NOM DE L'AUDITEUR				
MONTANT DES DÉPENSES VÉRIFIÉ	TOTAL A (B+C+D)	Dont (B) UE	Dont (C) COFINANCEMENT	Dont (D) COFINANCEMENT ADDITIONNEL
	€	€	€	€

Le soussigné atteste ce qui suit :

1. La dépense validée s'élève à €_____, dont :

CERTIFICAT DE VALIDATION DES DÉPENSES

FONDS UE (90%)	COFINANCEMENT (10%)	COFINANCEMENT ADDITIONNEL
€	€	€

2. Les dispositions prévues dans la convention de subvention et l'accord entre les partenaires, les règles régissant l'éligibilité des dépenses conformément à la législation communautaire (règlement (UE) n° 2021/1059, par dérogation partielle à la règle générale du règlement (UE) n° 2021/1060), la législation nationale (décret présidentiel n° 66/2025) et régionale du partenaire, ainsi que les dispositions prévues dans le programme INTERREG VI-A Italie-Tunisie et l'avis de sélection, ont été pleinement respectées ;
3. Les dépenses déclarées dans l'état des dépenses comptabilisées se rapportent aux activités réalisées à la date de clôture du projet, telles que décrites dans la convention de subvention et l'accord de partenariat, et n'ont pas fait l'objet de rapports antérieurs ;
4. Les pièces justificatives des dépenses et des paiements ont été enregistrées avec précision dans le système comptable du projet, les immobilisations ont été correctement enregistrées et les montants ont été correctement indiqués dans l'état des dépenses. Tous les documents produits – contrats, factures (ou justificatifs de dépenses équivalents) et reçus de paiement – ont fait l'objet des contrôles requis. Les pièces justificatives des frais de personnel ont été dûment produites. Les activités de contrôle, réalisées conformément aux listes de vérification , doivent inclure les pièces justificatives sous forme de contrats, de factures et de documents de paiement.
5. Au vu des justificatifs de dépenses fournis, il est confirmé que la contribution demandée n'a pas été cumulée avec d'autres contributions non cumulables. De plus, l'examen des feuilles de temps vérifiées confirme que les frais de personnel internes n'ont pas été imputés à d'autres projets financés par des fonds publics .
6. Les services, fournitures et travaux ont été acquis selon des procédures de sélection des fournisseurs transparentes et conformes aux réglementations européennes, nationales et régionales. La vérification du processus de sélection des fournisseurs pour les services/biens acquis a été effectuée par un examen approfondi des procédures d'évaluation et d'appréciation des offres soumises.
7. Le rapport technique décrit de manière complète et précise les activités liées au rapport. Les activités rapportées ont été réalisées, les biens et services ont été livrés et les travaux sont en cours ou terminés. Les dépenses concernent exclusivement les activités énumérées dans la dernière version approuvée de la demande de financement et achevées au plus tard à la date d'achèvement du projet.
8. Le partenaire a opéré conformément aux dispositions des règles communautaires relatives à la publicité, à l'information, à l'égalité des chances, à la protection de l'environnement, à la DNSH, aux aides d'Etat, à la concurrence et aux marchés publics ;
9. Les activités de contrôle ont été documentées dans les listes de contrôle du programme VI-A Italie-Tunisie.
10. En cas d'inspection sur site :

☐ Tous les documents originaux sont conservés dans les locaux du bénéficiaire ;

Le soussigné déclare également qu'il/elle est indépendant(e) et exempt(e) de conflits d'intérêts à l'égard du bénéficiaire, des activités du projet et de sa gestion financière, et qu'il/elle a été autorisé(e) à effectuer des vérifications conformément à la législation nationale du pays de résidence du partenaire.

Lieu et date

Signature du contrôleur

PO INTERREG NEXT ITALIE –TUNISIE



Programma Interreg Next Italie –Tunisie

www.italietunisie.eu

email interreg.italietunisie@regione.sicilia.it

@ interregnext.italietunisie

Interreg Cofinancé par l'Union européenne

NEXT Italie Tunisie